RAPPORT SEMESTRIEL 30.06.22

ECONOPOLIS INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable publique de droit belge à compartiments multiples Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1	. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
	1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
	1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
	1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
	1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	6
	1.3 . BILAN GLOBALISE	8
	1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	9
	1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	10
	1.5.1 . Résumé des règles	10
	1.5.2 . Taux de change	11
2	. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECOVI EQUITIES FUND DBI/RDT	12
	2.1 . RAPPORT DE GESTION	12
	2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	12
	2.1.2 . Cotation en bourse	12
	2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	12
	2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	14
	2.1.5 . Distributeurs	14
	2.1.6 . Indice et benchmark	14
	2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	14
	2.1.8 . Politique future	14
	2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	14
	2.2 . BILAN	15
	2.3 . COMPTE DE RESULTATS	16
	2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	17
	2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22	17
	2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	18
	2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	19
	2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	19
	2.4.5 . Performances	20
	2.4.6 . Frais	20
	2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	20
3	. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EXPONENTIAL TECHNOLOGIES DBI/RDT	21
	3.1 . RAPPORT DE GESTION	21
	3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	21
	3.1.2 . Cotation en bourse	21
	3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	21
	3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	23
	3.1.5 . Distributeurs	23
	3.1.6 . Indice et benchmark	23
	3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	23
	3.1.8 . Politique future	23
	3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	24
	3.2 . BILAN	25
	3.3 . COMPTE DE RESULTATS	26
	3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	27
	3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22	27
	3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	28
	3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	28
	3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	29
	3.4.5 . Performances	29
	3.4.6 . Frais	29
	3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	30

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86c b320, 1000 Bruxelles.

Date de constitution et durée

Cette Sicav a été créée le 06.12.2021 pour une durée illimitée.

Composition du conseil d'administration de la SICAV

- Geerts Noels, CEO de Econopolis Group, président du conseil d'administration
- Gustaaf Herrewijn, administrateur indépendant
- Marijn van Zundert, Head of Wealth Management de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur
- Michaël De Man, CEO de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur
- Fred Janssens, Head of Corporate Affairs de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur

Personnes chargées de la direction effective

- Marijn van Zundert
- Michael De Man
- Fred Janssens

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion

Luxcellence Management Company S.A. est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC), agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE.

Luxcellence Management Company S.A. est entièrement détenue par CACEIS S.A., la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank et CACEIS Bank, Belgium Branch.

Dénomination: Luxcellence Management Company S.A.

Forme juridique : Société anonyme

Siège: 2, Rue Jean L'Aveugle, L- 1148 Luxembourg

Constitution: 31 janvier 1994

Composition du Conseil d'Administration de Luxcellence Management Company S.A.:

- Monsieur Guillaume Fromont, administrateur, Président du Conseil
- Monsieur Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Monsieur Lucien Euler, administrateur indépendant
- Monsieur Aurélien Veil, administrateur

Composition du Comité de direction de Luxcellence Management Company S.A. :

- Monsieur Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Monsieur Pascal Pira, délégué à la gestion journalière
- Monsieur Gérald Stadelmann, délégué à la gestion journalière
- Madame Valérie Vignoul, déléguée à la gestion journalière

Commissaire:

Ernst & Young, Société Anonyme, 35E Avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Pierre-Marie Boul.

Capital souscrit et libéré:

EUR 1.000.000,00, entièrement libéré.

Commissaire

KPMG Bedrijfsrevisoren BV, répresenté par Frans Simonetti Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem.

Promoteur

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeuwbeslaan 20 box 12, 2610 Wilrijk

ECONOPOLIS INVEST

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1 280 677 691,03 euros, dont le siège est sis 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, **CACEIS BANK, Belgium Branch**, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

Gestion financière du portefeuille

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeuwbeslaan 20 box 12, 2610 Wilrijk

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Distributeur

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeuwbeslaan 20 box 12, 2610 Wilriik

Liste des compartiments et des classes d'actions

EcoVi Equities Fund DBI/RDT (classes A, I et O) Exponential Technologies DBI/RDT (classes A, I et O)

Catégories d'actions

Classe A : Classe de base sans critère de distinction. Elle est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.

Classe I : Classe réservée aux investisseurs professionnels ou institutionnels au sens de l'article 5 § 3 de la Loi et aux investisseurs qui acquièrent ou détiennent des actions dans le cadre d'un contrat de gestion discrétionnaire conclu avec Econopolis Wealth Management N.V ou une société liée à cette dernière. Elle se distingue de la classe A par :

- 1) une commission de gestion moins élevée;
- 2) un montant de souscription initiale de 250.000 EUR;
- 3) un montant ultérieur de souscription minimum de 10.000 EUR ; et
- 4) l'obligation de détenir au minimum 250.000 EUR ;

Si la détention d'un actionnaire de catégorie I est inférieur au montant minimum de souscription initiale de 250.000 EUR, la Sicav peut racheter les actions concernées ou convertir ces actions en actions d'une catégorie qui n'a pas un tel montant minimum de souscription initiale et en informer l'actionnaire concerné. La Sicav peut, à sa discrétion, renoncer au montant minimum de souscription initiale.

La Sicav n'émettra ni ne donnera effet à aucun transfert d'actions de cette Catégorie à un investisseur qui ne peut être considéré comme un investisseur professionnel ou institutionnel. La Sicav peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'actions de catégorie I jusqu'à la date à laquelle elle a reçu des preuves suffisantes de la qualification de l'investisseur direct en tant qu'investisseur professionnel ou institutionnel. S'il apparaît, à tout moment, qu'un détenteur direct d'actions de catégorie I n'est pas un investisseur professionnel ou institutionnel, la Sicav convertira ces actions en actions d'une Catégorie qui n'est pas limité aux Investisseurs professionnels ou institutionnels et informera l'actionnaire concerné d'une telle conversion.

Classe O: Classe qui se distinguent des actions de la classe I par l'absence (i) de commission de gestion et (ii) de montant minimum de souscription initial. Cette classe est réservée à certains organismes de placement collectif ou mandats institutionnels ou professionnels dont les portefeuilles sont gérés par Econopolis Wealth Management SA ou sociétés liées à cette dernière, tels que stipulés à l'article 6, §3, alinéa 2, 1° et 2° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, tel que modifié, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l' « Arrêté Royal du 12 novembre 2012 »).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Société anonyme ayant le statut de société d'investissement à capital variable publique de droit belge qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes de la Sicav est fixée au 31 décembre de chaque année. Le premier exercice comptable de la Sicav sera clôturé le 31 décembre 2022.

Règles relatives à l'affectation des produits nets

Principe

L'assemblée générale annuelle de chacun des compartiments de la Sicav déterminera, chaque année, sur proposition du conseil d'administration, la part du résultat qui peut être allouée à leur compartiment conformément à la législation applicable.

Dans chaque compartiment, la partie du résultat attribuable aux actions de capitalisation est capitalisée et sera intégrée à la part de l'actif net représentée par des actions de capitalisation.

Particularités

Conformément aux statuts de la Sicav, les compartiments **EcoVi Equities Fund DBI/RDT** et **Exponential Technologies DBI/RDT** poursuivent une politique d'investissement spécifique afin de permettre aux investisseurs « sociétés soumises à l'impôt des sociétés » de bénéficier du régime dit des « revenus définitivement taxés » (ci-après « RDT »).

Sauf modification ultérieure de la législation fiscale, ces compartiments distribueront au moins 90% des revenus recueillis (résultat net et plus-values nettes réalisées), déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Il est précisé que seules les classes de distribution pourront bénéficier du régime RDT.

Sources d'information

Les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, sur simple demande, avant ou après la souscription des actions :

- au siège de la Sicav,
- auprès du service financier,
- sur le site internet : www.econopolis.be.

Le texte officiel des statuts a été déposé au greffe du tribunal de l'entreprise.

Valeurs nettes d'inventaire

La valeur nette d'inventaire est publiée en Belgique sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) https://www.beama.be/fr/ et est également disponible auprès de l'institution assurant le service financier.

Avis de distribution de dividendes

Les avis de distribution de dividendes sont disponibles :

- auprès de l'institution assurant le service financier,
- sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) https://www.beama.be/fr/,
- et seront envoyés par courrier aux investisseurs concernés.

Modalités de paiement aux participants, rachats ou remboursement des actions

Les informations relatives aux paiements aux participants, aux rachats ou aux remboursements des actions, ainsi que des informations concernant la Sicav sont tenues gratuitement à la disposition des investisseurs auprès de l'organisme assurant le service financier ou sur le site internet www.econopolis.be.

Assemblée générale annuelle des participants

L'assemblée générale annuelle se tient le quatrième mercredi du mois de mars, à 14 heures, ou le premier jour bancaire ouvrable suivant, au siège de la Sicav ou en tout autre endroit en Belgique désigné dans l'avis de convocation.

Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune des actions donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible. De plus, il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Le règlement SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en oeuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés (extrait du règlement SFDR, point (I)).

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

On distingue dans les risques en matière de durabilité, les risques à court terme et les risques à long terme. Les **risques** à court terme sont des risques qui résultent d'un évènement, soudain par nature, comme par exemple des incidents/accidents (comme des catastrophes naturelles), procédures judiciaires, amendes, etc. Les **risques à long terme** sont liés à des problèmes qui se développent à plus long terme au fil du temps, comme par exemple, l'impact sur la valeur d'une entreprise de certains problèmes liés à une mauvaise gouvernance, aux impacts du changement climatique, à la diminution de la biodiversité, etc.

Les investissements réalisés par la Sicav en tenant compte des caractéristiques ESG peuvent entraîner une réduction de l'univers d'investissement, ce qui peut augmenter le risque de concentration du portefeuille. En raison de l'application des critères ESG, la Sicav ne répondra pas à chaque opportunité d'investissement qui se présente.

Les compartiments EcoVi Equities Fund DBI/RDT et Exponential Technologies DBI/RDT, promeuvent certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils donneront, dans les limites de la politique de durabilité applicable, priorité aux critères ESG sur les critères financiers dans le processus d'investissement.

Liquidity management tool sélectionné

La Sicav peut recourir pour l'ensemble des compartiments de la Sicav à des procédés spécifiques lui permettant de faire face de manière adéquate au risque de liquidité.

En particulier, le conseil d'administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, décider en application de l'article 198/1 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, de n'exécuter que partiellement les ordres des investisseurs sortants lorsque la variation négative du solde du passif du compartiment concerné pour un jour donné dépasse 10% de la valeur nette d'inventaire.

La suspension concerne uniquement la partie des demandes de rachat net (rachats déduction faite des souscriptions) qui excède ce seuil et sera appliquée dans la même proportion à toutes les demandes de sortie affectées par le mécanisme. La mesure de suspension de l'exécution des demandes de rachat a un caractère provisoire et se décide jour par jour.

Les investisseurs concernés sont informés individuellement dans les plus brefs délais de la suspension de l'exécution des demandes de rachat, le cas échéant par l'intermédiaire du distributeur. A cette occasion, la Sicav communique également les informations utiles pour permettre aux investisseurs, le cas échéant, de révoquer l'ordre concerné.

L'exécution des rachats suspendus est, sauf révocation de l'ordre par l'investisseur, reporté à la première valeur nette d'inventaire après la suspension.

Cette décision de suspension sera publiée sur sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) https://www.beama.be/fr/.

Une politique d'application de ce mécanisme est disponible sur demande au siège de la Sicav.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Les marchés boursiers ont connu un premier semestre très difficile. Les indices boursiers ont été sous pression dès le début de l'année. Dans la seconde moitié du mois de mars, ils se sont redressés de manière significative dans le vain espoir d'une solution à la guerre en Ukraine, mais depuis, c'est la descente. Globalement, l'indice boursier européen de référence (Stocks Europe 600) était en baisse d'environ 14% (dividendes compris) à la fin du mois de juin. Aux États-Unis, l'indice boursier (S&P 500) a chuté d'un peu moins de 20%. La bourse des technologies Nasdaq a même perdu plus de 29%. Pour les investisseurs européens, la chute des prix à New York a été légèrement moins douloureuse, car le dollar s'est renforcé de près de 7% par rapport à l'euro.

ECONOPOLIS INVEST

Le premier semestre très faible sur les marchés boursiers n'est pas dû aux résultats des entreprises. La plupart des entreprises ont enregistré d'excellents résultats annuels et les résultats du premier trimestre ont également été bons. Les fortes baisses des cours des actions sont principalement dues aux problèmes et aux incertitudes macroéconomiques. L'un des plus gros maux de tête est le déraillement de l'inflation et le changement de politique des taux d'intérêt qui en résulte. Après des années de faibles taux d'inflation, le monde a été confronté à une hausse soudaine mais soutenue de l'inflation. Comme les gouvernements et les banques centrales ont largement soutenu l'économie pendant la crise coronaire, la plupart des entreprises et des particuliers ont subi peu de dommages financiers de la crise. En conséquence, la confiance des consommateurs et des entreprises s'est rétablie très rapidement, ce qui a entraîné une demande étonnamment forte pour pratiquement tous les produits et services. Dans le même temps, l'approvisionnement a été mis sous pression par les fermetures d'usines (dues à des fermetures obligatoires ou à des cessions volontaires), par d'énormes problèmes logistiques (congestion des ports, diminution du nombre de vols, manque de chauffeurs, etc. La combinaison d'une demande élevée et d'une offre qui ne pouvait pas suivre, a conduit à une forte inflation. Les banquiers centraux ont d'abord rassuré les investisseurs en leur disant que la hausse de l'inflation était transitoire.

Cependant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a encore alimenté l'inflation. La Russie et l'Ukraine sont des acteurs économiques relativement petits sur la scène mondiale, mais jouent un rôle clé dans le domaine de l'énergie (en Europe) et de certaines cultures agricoles. Leurs prix ont augmenté de facon spectaculaire au cours du premier semestre de l'année. L'inflation restant obstinément élevée, approchant les 10 % dans plusieurs pays occidentaux, de plus en plus de banques centrales ont jugé nécessaire d'intervenir (brutalement). Ils ont échangé leur politique monétaire très accommodante de taux d'intérêt ultra-bas combinés à des achats massifs d'obligations contre une politique de resserrement monétaire (taux d'intérêt plus élevés + retrait progressif des programmes de rachat). L'augmentation de 75 points de base du taux d'intérêt de référence américain par la Réserve fédérale américaine (Fed) en a été l'exemple le plus frappant. Les marchés financiers s'attendent à ce que la Fed relève les taux d'intérêt à plusieurs reprises au cours des prochains mois. En Europe aussi, la banque centrale (BCE) doit se mettre au travail. La BCE prévoit une première hausse prudente des taux d'intérêt de 50 points de base en juillet. La BCE doit être plus prudente que la FED, car plusieurs pays et banques européens sont vulnérables à une hausse des taux d'intérêt. En outre, l'économie européenne est beaucoup plus durement touchée par la guerre en Ukraine. L'énergie est le talon d'Achille de l'économie européenne : l'UE importe de Russie 40% de son gaz et 27 % de son pétrole. Avec le boycott prévu du pétrole russe, l'Europe semble se tirer une balle dans le pied, et en limitant les livraisons de gaz, la Russie maintient l'économie européenne sous son emprise. Les prix élevés du gaz en Europe entraînent également des prix élevés de l'électricité, car le gaz est l'une des principales sources d'énergie pour l'électricité en Europe.

Au cours du premier semestre, les actions des entreprises à croissance rapide (déficitaires), des entreprises cycliques et des entreprises endettées ont subi les plus fortes pressions. Pour les entreprises à croissance rapide, la plupart de leurs bénéfices (et donc leur valeur) se situent dans l'avenir. Des taux d'intérêt plus élevés réduisent la valeur des flux de bénéfices futurs, ce qui justifie une évaluation plus faible. Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, les investisseurs s'intéressent davantage à la rentabilité des entreprises. Le refinancement devient plus coûteux et, par conséquent, les entreprises déficitaires ou très endettées ont moins de marge de manœuvre. Le ralentissement économique attendu exercera une pression sur les bénéfices des entreprises cycliques. Les investisseurs ont anticipé ce phénomène en dépréciant ces actions. Parmi les quelques gagnants du premier semestre, on trouve des actions de sociétés bénéficiant de la hausse des taux d'intérêt (par exemple, les assureurs) et certains secteurs peu cycliques qui peuvent relativement bien répercuter l'inflation (par exemple, certains fabricants de biens de consommation non durables).

1.3 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN	
TOTAL DE L'ACTIF NET	53.433.540,00
I. Actifs immobilisés	29.335,98
A. Frais d'établissement et d'organisation	29.335,98
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	51.293.203,71
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	
a. Actions	51.293.203,71
IV. Créances et dettes à un an au plus	61.963,05
A. Créances	
a. Montants à recevoir	331.544,29
b. Avoirs fiscaux	28.772,29
B. Dettes	
a. Montants à payer (-)	-298.353,53
V. Dépôts et liquidités	2.201.352,80
A. Avoirs bancaires à vue	2.201.352,80
VI. Comptes de régularisation	-152.315,54
C. Charges à imputer (-)	-152.315,54
TOTAL CAPITAUX PROPRES	53.433.540,00
A. Capital	66.084.503,25
B. Participations au résultat	-4.350.958,19
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-8.300.005,06

1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS	
. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-8.468.227,52
 C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions a. Actions H. Positions et opérations de change b.Autres positions et opérations de change 	-9.578.006,88 1.109.779,36
II. Produits et charges des placements A. Dividendes	435.450,73 539.276,83
A. Dividendes C. Intérêts d'emprunts (-)	-20.481,56
E. Précomptes mobiliers (-)	-20.461,30
b.D'origine étrangère	-83.344,54
II. Autres produits	2.498,25
B. Autres	2.498.25
V. Coûts d'exploitation	-269.726,52
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-49.578,48
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-7.074,95
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	
a.Gestion financière Classe A	-155,37
Classe A	-151.138,20
Classe O	-1.226,28
b.Gestion administrative et comptable	-7.755,66
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-7.986,55
H. Services et biens divers (-)	-10.900,50
J. Taxes	
Classe A	-344,08
Classe I	-3.507,41
Classe O	-3.180,64
K. Autres charges (-)	-26.878,40
Produits et charges de l'exercice (du semestre) Sous Total II + III + IV	168.222,46
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-8.300.005,06
, ,	-8.300.005,06
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-0.300.005,06

1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «l. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

ECONOPOLIS INVEST

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.5.2 . Taux de change

	30.06.22	
1 EUR	5,4672	BRL
	1,0009	CHF
	7,4367	DKK
	8,2036	HKD
	142,0297	JPY
	10,3288	NOK
	4,7002	PLN
	10,7132	SEK
	1,0455	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECOVI EQUITIES FUND DBI/RDT

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment EcoVi Equities Fund DBI/RDT a été lancé le 15 décembre 2021.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe A a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe I a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe O a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

2.1.2. Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Le Compartiment investit principalement (avec un minimum de 90% de ses actifs) dans des actions de sociétés sans limite géographique.

Le Compartiment vise une expansion du capital à long terme, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés.

L'objectif de ce Compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du Compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunération, provisions et frais, en accordance avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

Garantie ou mécanisme de protection du capital

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

Politique de placement du compartiment

a) Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit principalement dans une des catégories d'actifs définies à l'article 52, §1er de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Pour atteindre son objectif, le Compartiment investit essentiellement (90%) dans un portefeuille d'actions de sociétés d'un point de vue géographique et sectoriel. Le Compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) (sans limite) et dans des sociétés actives sur les marchés émergents et frontières (« emerging and frontier markets ») avec un maximum cumulatif de 30% dans ces dernières. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le point « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le Compartiment pourra investir de manière cumulative jusqu'à 10% de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en instruments financiers dérivés, en dépôts à terme et en liquidités.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille ou des techniques de gestion du portefeuille pouvant être utilisée.

b)Transaction sur Instruments financiers dérivés

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le conseil d'administration, le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du Compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour limiter ou neutraliser les risques inhérents à un

investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce Compartiment.

Le gestionnaire de portefeuille veillera de manière générale à respecter les dispositions de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Garanties financières

Lorsque le Compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le Compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collateral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du Compartiment.

Méthode de suivi des risques

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du Compartiment, qui ne peut excéder 100 % de la valeur nette des actifs du Compartiment, est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Risque global

Le risque global (« maximum global exposure ») qui découle pour le Compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100 % de la valeur nette des actifs du Compartiment. Le risque global est calculé en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du Compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Prêt d'instruments financiers

Néant

Limites de la politique de placement

Le Compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du Compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le Compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sein du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires de portefeuille décident de ne pas couvrir ou de couvrir ou pas entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du Compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le Compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du Compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le Compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante. De plus, le Compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du Compartiment.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Aucun. Le Compartiment est géré de manière active : le gestionnaire de portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du Compartiment.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Pour le premier semestre 2022, le compartiment EcoVi Equities Fund DBI/RDT a rapporté un rendement négatif de 19,4%. Les problèmes de la chaîne logistique et la hausse de l'inflation ont saisi les marchés financiers. L'incursion de la Russie en Ukraine a montré clairement que l'Europe est trop dépendante du gaz russe et que la transition énergétique doit être accélérée. Le poids vers l'Europe dans le compartiment EcoVi Equities Fund DBI/RDT a été progressivement réduit jusqu'à 47,2% à la fin du mois de juin. Ce changement stratégique a eu lieu principalement en achetant des entreprises américaines. Nous avons acheté Autodesk, Synopsys, Waste Management, Republic Services et Johnson Controls pour le fonds au cours du premier semestre de l'année. Enfin, il convient de mentionner qu'une nouvelle position a été prise dans Tomra et Nibe. Tomra conçoit et fabrique des machines de tri à base de capteurs optiques, et des solutions post-récolte intégrées sur les lignes de production, qui transforment la production alimentaire mondiale. Nibe est un leader mondial dans les pompes à chaleur.

2.1.8 . Politique future

Les gestionnaires du compartiment EcoVi Equities Fund DBI/RDT ont une vision à long terme et croient fortement aux thèmes climatiques dans lesquels ils sont actuellement investis : l'énergies renouvelables, l'alimentation et l'agriculture durables, les transports durables, l'infrastructures à haut rendement énergétique, l'économie circulaire et le capture des émissions. Aucun changement structurel majeur n'est prévu dans des circonstances normales.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

Le compartiment ECOVI EQUITIES FUND DBI-RDT présente actuellement un profil de risque et de rendement de niveau 6 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). La classe de risque au moment de la création du compartiment était de 6.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission européenne du 1er juillet 2010, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

La catégorie de risque 6 correspond à un potentiel très élevé de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

Les données historiques, utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée au fil de temps. Le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN TOTAL DE L'ACTIF NET	44.398.982,86
I. Actifs immobilisés	14.667,99
A. Frais d"établissement et d"organisation	14.667,99
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	42.620.777,46
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions a. Actions	42.620.777,46
IV. Créances et dettes à un an au plus	181.898,87
A. Créances	450 004 00
a. Montants à recevoir b. Avoirs fiscaux	153.321,60
D. Avoirs fiscaux	28.577,27
V. Dépôts et liquidités	1.695.158,51
A. Avoirs bancaires à vue	1.695.158,51
VI. Comptes de régularisation	-113.519,97
C. Charges à imputer (-)	-113.519,97
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44.398.982,86
A. Capital	53.016.850,19
B. Participations au résultat	-2.072.963,54
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-6.544.903,79

Au 30.06.22

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	(en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS	
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-6.748.530,80
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions a. Actions H. Positions et opérations de change b. Autres positions et opérations de change	-7.577.718,87 829.188,07
II. Produits et charges des placements	421.111,85
A. Dividendes	520.585,21
C. Intérêts d'emprunts (-)	-17.843,40
E. Précomptes mobiliers (-)	-17.043,40
b. D'origine étrangère	-81.629,96
III. Autres produits	2.040,88
B. Autres	2.040.88
IV. Coûts d"exploitation A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-219.525,72 -43.778,65
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-43.776,03 -4.015,77
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-4.015,77
a. Gestion financière	
Classe A	-74,00
Classe I	-125.994,86
Classe O	-1.046,33
b. Gestion administrative et comptable	-6.615,72
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.993,27
H. Services et biens divers (-)	-5.450,25
J. Taxes	
Classe A	-163,10
Classe I	-3.041,02
Classe O	-3.012,27
K. Autres charges (-)	-22.340,48
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	203.627,01
Sous Total II + III + IV	
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-6.544.903,79
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-6.544.903,79

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22

Dénomination	Quantité au 30.06.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE						
REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE A.O.SMITH CORP ALBEMARLE AUTODESK INC ENPHASE ENERGY OWENS CORNING PLUG POWER INC REPUBLIC SE SOLAREDGE TECHNOLOGI SYNOPSYS WASTE MANAGEMENT INC WEYERHAEUSER CO WOLFSPEED REGISTERED SHS États-Unis	23.500 5.000 6.400 6.300 16.000 54.350 8.800 4.335 4.200 7.300 29.300 13.050	USD USD USD USD USD USD USD USD USD USD	54,68 208,98 171,96 195,24 74,31 16,57 130,87 273,68 303,70 152,98 33,12 63,45	1.229.116,65 999.473,91 1.052.698,84 1.176.538,33 1.137.271,03 861.427,61 1.101.588,79 1.134.825,00 1.220.087,04 1.068.204,12 928.228,04 792.024,97 12.701.484,33	2,02% 2,58% 2,66% 2,86% 2,51% 2,18% 1,86% 29,80%	2,77% 2,25% 2,37% 2,65% 2,56% 1,94% 2,48% 2,56% 2,75% 2,41% 2,09% 1,78% 28,61%
AIR LIQUIDE SA ALSTOM CIE DE SAINT-GOBAIN SCHNEIDER ELECTRIC VEOLIA ENV France	10.725 37.300 23.600 11.000 47.200	EUR EUR EUR EUR EUR	128,12 21,59 40,95 112,90 23,29	1.374.087,00 805.307,00 966.302,00 1.241.900,00 1.099.288,00 5.486.884,00	3,22% 1,89% 2,27% 2,91% 2,58% 12,87%	3,09% 1,81% 2,18% 2,80% 2,48% 12,36%
JOHNSON CONTROLS INTL LINDE PLC SMURFIT KAPPA PLC TRANE TECH - REGISTERED SHS Irlande	19.650 5.255 11.200 7.290	USD USD EUR USD	47,88 287,53 32,08 129,87	899.939,74 1.440.579,15 359.296,00 905.593,09 3.605.407,98	2,11% 3,38% 0,84% 2,13% 8,46%	2,03% 3,24% 0,81% 2,04% 8,12%
NXP SEMICONDUCTORS SIGNIFY STELLANTIS N.VBEAR STMICROELECTRONICS Pays-Bas	6.820 7.300 88.400 35.800	USD EUR EUR EUR	148,03 31,63 11,79 29,99	965.674,69 230.899,00 1.042.412,80 1.073.463,00 3.312.449,49	2,26% 0,54% 2,45% 2,52% 7,77%	2,17% 0,52% 2,35% 2,42% 7,46%
INFINEON TECHNOLOGIE MERCEDES-BENZ GROUP TEPLA AG Allemagne	42.700 20.800 11.750	EUR EUR EUR	23,09 55,22 18,28	985.943,00 1.148.576,00 214.790,00 2.349.309,00	2,31% 2,70% 0,50% 5,51%	2,22% 2,59% 0,48% 5,29%
METSO OUTOTEC OYJ NESTE WARTSILA CORPORATION -B- Finlande	64.700 31.300 74.600	EUR EUR EUR	7,15 42,24 7,43	462.605,00 1.322.112,00 554.278,00 2.338.995,00	1,09% 3,10% 1,30% 5,49%	1,04% 2,98% 1,25% 5,27%
NIBE INDUSTRIER VOLVO AB -B- Suède	165.500 77.800	SEK SEK	76,80 158,38	1.186.429,76 1.150.171,89 2.336.601,65	2,78% 2,70% 5,48%	2,67% 2,59% 5,26%
ABB LTD REG SHS SIKA Suisse	48.650 3.875	CHF CHF	25,46 220,00	1.237.515,24 851.733,44 2.089.248,68	2,90% 2,00% 4,90%	2,79% 1,92% 4,71%
AKER CARBON - REGISTERED SHS LEROY SEAFOOD GROUP ASA NEL ASA TOMRA SYSTEMS ASA Norvège	141.500 39.200 247.800 74.000	NOK NOK NOK NOK	16,59 69,95 11,97 182,68	227.276,78 265.476,46 287.055,74 1.308.805,03 2.088.614,01	0,53% 0,62% 0,68% 3,07% 4,90%	0,51% 0,60% 0,64% 2,95% 4,70%
EDP RENOVAVEIS SA IBERDROLA SA Espagne	22.100 124.400	EUR EUR	22,52 9,90	497.692,00 1.231.062,40 1.728.754,40	1,17% 2,89% 4,06%	1,12% 2,77% 3,89%

Dénomination	Quantité au 30.06.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
DAISEKI CO LTD SHIMANO INC Japon	8.600 8.800	JPY JPY	4.240,00 22.920,00	256.735,13 1.420.097,85 1.676.832,98	3,33%	0,58% 3,20% 3,78%
SAMSUNG SDI CO LTD République de Corée	11.900	EUR	96,00	1.142.400,00 1.142.400,00	2,68% 2,68%	2,57% 2,57%
WEG SA Brésil	200.000	BRL	26,45	967.597,38 967.597,38	,	2,18% 2,18%
VESTAS WIND SYSTEMS Danemark	39.500	DKK	149,90	796.198,56 796.198,56	1,87% 1,87%	1,79% 1,79%
ACTIONS				42.620.777,46	100,00%	95,99%
TOTAL PORTEFEUILLE				42.620.777,46	100,00%	95,99%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH Avoirs bancaires à vue		EUR		1.695.158,51 1.695.158,51		3,82% 3,82%
DEPOTS ET LIQUIDITES				1.695.158,51		3,82%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				181.898,87		0,41%
AUTRES				-98.851,98		-0,22%
TOTAL DE L'ACTIF NET				44.398.982,86		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	5,51%
Brésil	2,27%
Danemark	1,87%
Espagne	4,06%
États-Unis	29,80%
Finlande	5,49%
France	12,87%
Irlande	8,46%
Japon	3,94%
Norvège	4,90%
Pays-Bas	7,77%
République de Corée	2,68%
Suède	5,48%
Suisse	4,90%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Bien de consommation divers	2,11%
Biotechnologie	0,67%
Chimie	7,57%
Construction de machines et appareils	15,43%
Constructions, matériaux de construction	2,67%
Electronique et semiconducteurs	11,64%
Electrotechnique et électronique	12,93%
Energie et eau	10,63%
Holding et sociétés financières	2,27%
Industrie agro-alimentaire	0,62%
Industrie automobile	14,06%

Par secteur	
Internet et services d'Internet	5,33%
Métaux non ferreux	1,09%
Papier et bois	0,84%
Pétrole	3,10%
Service d'environnement et de recyclage	6,86%
Sociétés immobilières	2,18%
TOTAL	100,00%

Par devise	
BRL	2,27%
CHF	4,90%
DKK	1,87%
EUR	39,76%
JPY	3,94%
NOK	4,90%
SEK	5,48%
USD	36,88%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	52.418.480,56
Ventes	3.043.105,57
Total 1	55.461.586,13
Souscriptions	51.542.346,89
Remboursements	598.460,24
Total 2	52.140.807,13
Moyenne de référence de l'actif net total	30.045.740,56
Taux de rotation	11,05%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		Montants payés et re	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions Remboursements			d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	de la classe	Dis.
14.12.21 - 30.06.22	4.405,59		4.405,59	364.289,89		355.318,90	80,65

Classe I

Période	Période Evolution du nombre d'actions en circulation		Montants payés et re	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions Remboursements			d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	de la classe	Dis.
14.12.21 - 30.06.22	368.179,488	5.999,00	362.180,488	35.178.057,07	598.460,24	29.369.310,41	81,09

Classe O

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements		d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	de la classe	Dis.
07.04.22 - 30.06.22	163.582,454		163.582,454	15.999.999,93		14.674.353,55	89,71

2.4.5 . Performances

Le compartiment n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

2.4.6 . Frais

Frais courants

Le compartiment n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012

L'existence éventuelle de certaines rémunérations, commissions ou avantages non monétaires est reprise dans la fiche d'informations relatives à chaque compartiment.

Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012

Le conseil d'administration de la Sicav a été informé qu'une partie ou toute la rémunération du distributeur sera versée à d'autres intervenants suite à leur désignation.

Pour plus d'informations concernant l'existence d'éventuel fee-sharing agreements, l'actionnaire est prié de contacter Econopolis Wealth Management N.V.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats contient un montant de compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EXPONENTIAL TECHNOLOGIES DBI/RDT

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Exponential Technologies DBI/RDT a été lancé le 15 décembre 2021.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe A a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe I a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe O a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

3.1.2. Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Le Compartiment investit principalement (avec un minimum de 90% de ses actifs) dans des actions de sociétés sans limite géographique.

L'objectif du Compartiment est de faire bénéficier l'investisseur du potentiel de croissance des actions de sociétés qui sont actives dans l'innovation technologique. Le Compartiment vise une expansion du capital à long terme, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés. L'objectif de ce Compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du Compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunération, provisions et frais, en accordance avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit principalement dans une des catégories d'actifs définies à l'article 52, §1er de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Les actifs de ce Compartiment sont principalement (90%) investis en actions et/ou en autres valeurs mobilières assimilables à des actions d'entreprises du monde entier qui sont réputées bien placées pour pouvoir profiter du développement de l'innovation technologique, tant en ce qui concerne des sociétés actives sur les marchés développés (Europe, Etats-Unis et Japon) que des sociétés actives dans des marchés en développement et frontières (« emerging and frontier markets »). L'approche du gestionnaire du portefeuille d'investissement résulte de la conviction que l'investissement dans des sociétés qui apportent de nouvelles technologies sur le marché est générateur de valeur. Dans le cadre du processus de sélection des investissements, le gestionnaire du portefeuille d'investissement combine une analyse thématique (identification des domaines de croissance du secteur) avec une analyse financière bottom-up des sociétés. L'accent étant mis sur la technologie de rupture, les leaders du marché et acteurs innovants.

Le Compartiment peut présenter une exposition importante aux « emerging and frontier markets » mais qui ne pourra toutefois jamais excéder la limite cumulative de 50 % du Compartiment.

Le Compartiment investit en actions dont la sélection sera basée sur une analyse financière continue, analyse comprenant l'environnement macro-économique, le profil spécifique de l'émetteur, les développements futurs, etc... Il n'y a pas de limite ou de contraintes concernant les devises ou les régions géographiques. Le Compartiment ne fera pas usage d'instruments financiers dérivés.

À titre accessoire, le Compartiment pourra investir de manière cumulative jusqu'à 10% de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en instruments financiers dérivés, en dépôts à terme et en liquidités.

Stratégie de placement

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille ou des techniques de gestion du portefeuille pouvant être utilisée.

Instruments financiers dérivés

N/A.

Méthode de suivi des risques

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du Compartiment, qui ne peut excéder 100 % de la valeur nette des actifs du Compartiment, est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Risque global

Le risque global (« maximum global exposure ») qui découle pour le Compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100 % de la valeur nette des actifs du Compartiment. Le risque global est calculé en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du Compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de son actif.

Prêt d'instruments financiers

Néant

Limites de la politique de placement

En plus des règles déjà énoncées, la politique d'investissement du Compartiment se conforme également à la politique décrite dans l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le Compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sein du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Description de la stratégie globale de couverture contre le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de couvrir le risque de change complètement ou non en fonction de leurs attentes relatives à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. Par conséquent, les coûts totaux du Compartiment ne seront pas influencés par cette stratégie. Cependant le Compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, les coûts réels de la stratégie de couverture sont déterminés en proportion des actifs investis sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du Compartiment et de celui des devises par rapport auxquelles une couverture est effectuée.

Autres considérations

- * Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs géographiques plus restreints.
- * La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le Compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante. De plus, le Compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du Compartiment.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Aucun. Le Compartiment est géré de manière active : le gestionnaire de portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du Compartiment.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Le compartiment Exponential Technologies DBI/RDT est un fonds d'investissement mondial axé sur les sociétés cotées en bourse qui sont des leaders du marché et de l'innovation dans leur domaine d'expertise et qui, à ce titre, bénéficient des avancées technologiques d'aujourd'hui et de demain.

Le compartiment cherche à exploiter le fort potentiel de croissance des entreprises qui sont capables de tirer parti des tendances puissantes des nouvelles technologies. Les domaines d'intérêt comprennent les fournisseurs et/ou fabricants de cloud computing, de logiciels, de robotique, de paiements numériques, de publicité numérique, de 5G, de smartphones, d'Internet des objets, de semi-conducteurs et d'équipements semi-conducteurs, d'innovateurs d'IA, de jeux sur PC, d'infrastructures de réseau et de cybersécurité.

Dès le départ, la stratégie du compartiment Exponential Technologies DBI/RDT s'est appuyée sur un certain nombre de critères d'investissement fondamentaux. Cette stratégie permet d'exclure une grande partie de l'univers technologique et fournit le cadre nécessaire pour avoir confiance dans la conviction du secteur technologique dans toutes les conditions de marché. Les critères visent à sélectionner des entreprises qui peuvent connaître une croissance supérieure à la moyenne de manière durable, rentable et génératrice de flux de trésorerie. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des critères les plus importants :

- Environnement de marché quasi-oligopolistique (pas trop de fournisseurs sur un marché pas trop fragmenté).
- Opérer sur un marché en croissance (la croissance du marché doit être au moins deux fois supérieure à celle du produit national brut)
- Croissance du chiffre d'affaires > Croissance du marché (gain de parts de marché)
- Positions de marché fortes et bien défendables (avec des barrières à l'entrée élevées)
- Fort effet de levier opérationnel (par exemple, une croissance de 5% du chiffre d'affaires entraı̂ne une croissance de >10% du bénéfice d'exploitation et de >15% du bénéfice net).
- Idéalement, les investissements les plus importants sont derrière eux (ce qui conduit à une croissance supérieure des flux de trésorerie disponibles).
- Un bilan solide, avec peu ou pas de dettes.
- Politique favorable aux actionnaires (le flux de trésorerie disponible est utilisé, entre autres, pour la croissance du dividende et/ou le rachat d'actions).
- Une gestion stable

Au cours des six derniers mois, le marché s'est caractérisé par un intérêt croissant pour les aspects macroéconomiques, et moins pour les fondamentaux des entreprises. En particulier, l'inflation prolongée et croissante a poussé les banques centrales mondiales à tirer la sonnette d'alarme en relevant leurs taux d'intérêt directeurs respectifs. Cela a eu un impact négatif principalement sur les valeurs de croissance, car une partie considérable de leur potentiel de flux de trésorerie se situe dans le futur, et le taux d'actualisation plus élevé se traduit par une valeur actuelle plus faible. Les multiples de valorisation de presque toutes les valeurs (technologiques) ont connu une contraction.

Dans ce contexte, le choix a été fait de composer le portefeuille encore davantage à partir de sociétés technologiques matures et solides, génératrices de bénéfices et de liquidités. En effet, l'expérience a montré que les valeurs technologiques à forte croissance, particulièrement déficitaires, sans flux de trésorerie disponible positif et sans dividendes (les valeurs dites de longue durée) sont généralement les plus durement touchées lors d'une correction.

3.1.8. Politique future

Le compartiment Exponential Technologies DBI/RDT continuera à s'en tenir à sa stratégie connue.

Au cours des six premiers mois de l'année 2022, le marché a connu une phase de correction, qui s'est traduite par une forte contraction du ratio cours/bénéfice en bourse, alors que, de manière générale, les résultats des différents sous-secteurs technologiques et les perspectives restent solides. Toutefois, les craintes d'un ralentissement économique ont augmenté, de sorte que la préférence continue d'être donnée aux entreprises technologiques plus matures. Dans le même

temps, les gestionnaires continuent de rechercher activement des sociétés technologiques émergentes qui ont réussi à établir un profil durable de bénéfices et de flux de trésorerie.

3.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

Le compartiment EXPONENTIAL TECHNOLOGIES DBI-RDT présente actuellement un profil de risque et de rendement de niveau 6 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). La classe de risque au moment de la création du compartiment était de 6.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission européenne du 1er juillet 2010, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

La catégorie de risque 6 correspond à un potentiel très élevé de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

Les données historiques, utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée au fil de temps. Le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

3.2 . BILAN

	Au 30.06.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN	, ,
TOTAL DE L'ACTIF NET	9.034.557,14
I. Actifs immobilisés	14.667,99
A. Frais d"établissement et d"organisation	14.667,99
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	8.672.426,25
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	
a. Actions	8.672.426,25
IV. Créances et dettes à un an au plus	-119.935,82
A. Créances	
a. Montants à recevoir	178.222,69
b. Avoirs fiscaux	195,02
B. Dettes	
a. Montants à payer (-)	-298.353,53
V. Dépôts et liquidités	506.194,29
A. Avoirs bancaires à vue	506.194,29
VI. Comptes de régularisation	-38.795,57
C. Charges à imputer (-)	-38.795,57
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9.034.557,14
A. Capital	13.067.653,06
B. Participations au résultat	-2.277.994,65
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-1.755.101,27

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS	
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-1.719.696,72
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions a. Actions H. Positions et opérations de change b. Autres positions et opérations de change	-2.000.288,01 280.591,29
II. Produits et charges des placements	14.338,88
A. Dividendes	18.691,62
C. Intérêts d'emprunts (-)	-2.638,16
E. Précomptes mobiliers (-)	
b. D'origine étrangère	-1.714,58
III. Autres produits	457,37
B. Autres	457,37
IV. Coûts d"exploitation	-50.200,80
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-5.799,83
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-3.059,18
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	
a. Gestion financière	
Classe A	-81,37
Classe I	-25.143,34
Classe O	-179,95
b. Gestion administrative et comptable	-1.139,94
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.993,28
H. Services et biens divers (-)	-5.450,25
J. Taxes	400.00
Classe A	-180,98
Classe I Classe O	-466,39
	-168,37 -4.537,92
K. Autres charges (-)	-4.537,92
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-35.404,55
Sous Total II + III + IV	
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-1.755.101,27
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-1.755.101,27

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22

Dénomination	Quantité au 30.06.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE						
REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE ALPHABET INC APPLE INC APPLIED MATERIALS IN ARISTA NETWORKS INC ELECTRONIC ARTS FORTINET ILLUMINA MARVELL TECH MICRON TECH MICRON OFT CORP PALO ALTO NET PAYPAL HOLDINGS SALESFORCE INC SERVICENOW INC THE TRADE DESK -A- UNITY SOFTWARE INC États-Unis	195 3.040 3.000 3.000 1.633 6.060 1.000 6.500 4.070 1.860 700 2.300 1.740 700 5.200 3.170	USD USD USD USD USD USD USD USD USD USD	2.179,26 136,72 90,98 93,74 121,65 56,58 184,36 43,53 55,28 256,83 493,94 69,84 165,04 475,52 41,89 36,82	406.481,13 397.559,71 261.074,18 268.994,21 190.018,13 327.968,63 176.345,11 270.644,22 215.208,38 456.936,06 330.726,48 153.648,67 274.685,16 318.393,04 208.358,12 111.645,13	3,78% 2,03% 3,12% 2,48% 5,27% 3,81% 1,77% 3,17% 3,67% 2,40%	4,50% 4,40% 2,89% 2,98% 2,10% 3,63% 1,95% 2,99% 2,38% 5,06% 3,66% 1,70% 3,04% 3,52% 2,31% 1,24% 48,35%
ADYEN ASML HLDG ELASTIC NV PROSUS N.V. STMICROELECTRONICS Pays-Bas	200 570 3.150 4.300 7.900	EUR EUR USD EUR EUR	1.388,00 455,85 67,67 62,48 29,99	277.600,00 259.834,50 203.893,54 268.664,00 236.881,50 1.246.873,54	3,20% 3,00% 2,35% 3,10% 2,73% 14,38%	3,07% 2,88% 2,26% 2,97% 2,62% 13,80%
ALIBABA GROUP BAIDU - REGISTERED-A JD.COM INC - CL A TENCENT HLDG Chine	16.299 19.462 9.344 5.000	HKD HKD HKD HKD	111,90 148,50 252,80 354,40	222.324,11 352.297,41 287.942,27 216.002,73 1.078.566,52	2,57% 4,06% 3,32% 2,49% 12,44%	2,46% 3,90% 3,19% 2,39% 11,94%
KEYENCE CORP TOKYO ELECTRON LTD YASKAWA ELECTRIC CORP Japon	620 640 7.270	JPY JPY JPY	46.380,00 44.300,00 4.370,00	202.461,95 199.620,29 223.684,98 625.767,22	2,34% 2,30% 2,58% 7,22%	2,24% 2,21% 2,48% 6,93%
SOITEC SA RGPT France	2.000	EUR	135,50	271.000,00 271.000,00	3,12% 3,12%	3,00% 3,00%
SAMSUNG ELEC GDR REP.0.5 VGT HS -144A- République de Corée	260	USD	1.091,00	271.328,14 271.328,14		3,00% 3,00%
NETEASE INC Iles Caïmans	13.461	HKD	144,10	236.448,64 236.448,64	2,73% 2,73%	2,62% 2,62%
TAIWAN SEMI Taïwan	2.760	USD	81,75	215.820,94 215.820,94	2,49% 2,49%	2,39% 2,39%
NORDIC VLSI Norvège	14.150	NOK	152,80	209.330,27 209.330,27	2,41% 2,41%	2,32% 2,32%
CD PROJEKT SA Pologne	7.300	PLN	95,68	148.604,62 148.604,62	1,71% 1,71%	1,64% 1,64%
ACTIONS				8.672.426,25	100,00%	95,99%
TOTAL PORTEFEUILLE				8.672.426,25	100,00%	95,99%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH Avoirs bancaires à vue		EUR		506.194,29 506.194,29		5,60% 5,60%
DEPOTS ET LIQUIDITES				506.194,29		5,60%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-119.935,82		-1,33%

Dénomination	Quantité au 30.06.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
AUTRES				-24.127,58		-0,26%
TOTAL DE L'ACTIF NET				9.034.557,14		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Chine	12,44%
États-Unis	50,37%
France	3,12%
lles Caïmans	2,73%
Japon	7,22%
Norvège	2,41%
Pays-Bas	14,38%
Pologne	1,71%
République de Corée	3,13%
Taïwan	2,49%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Articles de bureaux et ordinateurs	6,30%
Banques et institutions financières	3,20%
Distribution, commerce de détail	3,32%
Electronique et semiconducteurs	29,59%
Holding et sociétés financières	5,47%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	2,03%
Internet et services d'Internet	45,75%
Services divers	4,34%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	15,15%
HKD	15,16%
JPY	7,22%
NOK	2,42%
PLN	1,71%
USD	58,34%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) Taux de rotation

	14.12.2021-30.06.2022
Achats	10.882.662,34
Ventes	741.357,91
Total 1	11.624.020,25
Souscriptions	11.388.058,66
Remboursements	598.400,25
Total 2	11.986.458,91
Moyenne de référence de l'actif net total	5.113.573,00

	14.12.2021-30.06.2022
Taux de rotation	-7,09%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe A

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
14.12.21 - 30.06.22	5.820,67		5.820,67	406.292,57		394.314,09	67,74

Classe I

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
14.12.21 - 30.06.22	120.863,262	5.999,00	114.864,262	9.981.766,09	598.400,25	7.820.044,93	68,08

Classe O

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
07.04.22 - 30.06.22	10.000,00		10.000,00	1.000.000,00		820.198,12	82,02

3.4.5 . Performances

Le compartiment n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

3.4.6 . Frais

Frais courants

Le compartiment n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012

L'existence éventuelle de certaines rémunérations, commissions ou avantages non monétaires est reprise dans la fiche d'informations relatives à chaque compartiment.

Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012

Le conseil d'administration de la Sicav a été informé qu'une partie ou toute la rémunération du distributeur sera versée à d'autres intervenants suite à leur désignation.

Pour plus d'informations concernant l'existence d'éventuel fee-sharing agreements, l'actionnaire est prié de contacter Econopolis Wealth Management N.V.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats contient un montant de compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.